

/ CSMR 2012

avril 2013

BUDGET INITIAL

La CGT avait pris volontairement une hypothèse très haute des dépenses de santé et a réduit à 31 M€ la participation du 1 % sur l'aide à la cotisation des retraités (43 % de couverture).

Un impact direct pour les retraités : +8,55 % de cotisation en moyenne. Un choix délibéré de faire payer plus les retraités et de réduire la part du 1 %.

FO avait rejeté cette décision unilatérale de la CGT, estimant les dépenses à hauteur de 70 M€ et avait revendiqué une participation du 1 % a minima à hauteur de 50 % des cotisations, soit 35 M€.

RÉSULTAT

Des dépenses à hauteur de 69 M€ et un budget final bénéficiaire malgré tout de 6,5 M€, totalement imputable à la surcotisation des retraités imposée par la CGT.

En respectant les modalités de calcul d'intervention du 1 %, votées par la seule CGT, il faut 34 M€ d'intervention du 1 %, soit un complément à rajouter de 3 M€.

DÉCISION

La CGT a décidé de ponctionner ces 3 M€ sur le résultat final de l'exercice...

Alors que la CGT a, une nouvelle fois, voté seule une augmentation des cotisations de +9,5 % en 2013 et qu'elle a d'ores et déjà programmé et annoncé une nouvelle augmentation des cotisations des retraités pour 2014 de +9,5 %, elle estime que ses choix sont profitables aux retraités.

DRÔLE DE SOLIDARITÉ... LA CGT BAISSÉ LA PART DU 1 %, FAIT PAYER PLUS CHER LES RETRAITÉS, ET PONCTIONNE LEURS EXCÉDENTS. C'EST DU GAGNANT - PERDANT.

FO a voté contre cette proposition. Les excédents constatés (en cumulé 12 M€) appartiennent aux retraités. FO revendique :

- l'utilisation des excédents pour compenser les augmentations futures des dépenses de santé,
- un retour à une intervention du 1 % a minima à hauteur de 50 % des cotisations pour 2013.

Pour FO, le concept de solidarité ne se conjugue pas de la même façon.